

# First Phosphate annonce son intention de clôturer un placement privé sans intermédiaire d'un montant de 2 000 000 \$

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 4 avril 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou (la « **Société** ») est heureuse d'annoncer son intention de clôturer un placement privé sans courtier en vue d'obtenir un produit brut pouvant atteindre 2 000 000 \$ (le « **Placement** ») ou un montant supérieur que la Société pourrait déterminer.

La Société a l'intention d'émettre jusqu'à 1 250 000 unités accréditatives (« **Unités FT** »), ou une quantité supérieure que la Société pourrait déterminer, au prix de 0,80 \$ par Unité FT. Chaque Unité FT sera composée (i) d'une (1) action ordinaire de la Société qui se qualifiera comme « action accréditive » (au sens du paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (les « **Actions FT** ») ; et (ii) d'un demi bon de souscription d'action ordinaire (chacun un « **Bon de souscription** ») pouvant être exercé pour une action non accréditive du capital de la Société (une « **Action** ») au prix de 1,25 \$ pendant 36 mois suivant la clôture de l'Offre.

La Société a également l'intention d'émettre jusqu'à 1 428 571 unités directement chiffrables (« **Unités HD** ») ou tout autre montant supérieur que la Société pourra déterminer, au prix de 0,70 \$ par Unité HD. Chaque Unité HD sera composée (i) d'une (1) Action ; et (ii) d'un demi Bon de souscription.

La Société pourra choisir de devancer la date d'expiration des Bons de souscription dans le cas où le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions sur la Bourse des valeurs canadiennes serait égal ou supérieur à 2,00 \$ pendant cinq (5) jours de bourse consécutifs, auquel cas les Bons de souscription expireront trente (30) jours après la date à laquelle la Société émet un communiqué de presse déclenchant le devancement.

Le produit brut provenant de l'émission des Unités FT sera utilisé pour engager des « frais d'exploration au Canada » qui sont des « dépenses minières accréditatives » (tel que ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)) liées aux projets d'exploration minière de la Société, principalement pour le forage des propriétés Bégin-Lamarche et Lac à l'Orignal de la Société, au Québec. Le produit de l'émission des unités HD sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise.

La clôture de l'Offre devrait avoir lieu le ou vers le 21 avril 2023, ou à toute(s) autre(s) date(s) que la Société pourrait déterminer. La clôture pourra être réalisée en une ou plusieurs tranches, selon la décision de la Société. La réalisation de l'Offre est soumise à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations nécessaires. Il n'y a aucune garantie que l'Offre sera réalisée, que ce soit en totalité ou en partie.

Tous les titres émis dans le cadre de l'Offre seront soumis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Dans le cadre de l'Offre, les intermédiaires éligibles recevront (a) une commission en espèces égale à 8 % du produit brut recueilli auprès des souscripteurs de l'Offre qui ont été présentés par ces intermédiaires, et (b) un nombre de bons compensatoires d'intermédiaire incessibles (les « **Bons compensatoires** ») équivalent à 8 % du nombre d'unités FT et/ou d'unités HD, selon le cas, émises en faveur de ces souscripteurs. Chaque Bon compensatoire donnera à son détenteur le droit d'acheter une Action au prix de 1,25 \$ pendant 36 mois après la clôture de l'offre, sous réserve des mêmes dispositions de devancement que les Bons de souscription.

Les titres émis dans le cadre de l'Offre n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « **Loi américaine sur les valeurs**

**mobilières** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption disponible de l'exigence d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de ces titres dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

-30-

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bennett Kurtz, CFO  
[bennett@firstphosphate.com](mailto:bennett@firstphosphate.com)  
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : [investor@firstphosphate.com](mailto:investor@firstphosphate.com)  
Relations avec les médias : [media@firstphosphate.com](mailto:media@firstphosphate.com)  
Site Web : [www.FirstPhosphate.com](http://www.FirstPhosphate.com)

### **Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>  
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

### **À propos de First Phosphate Corp.**

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances qu'elle développe activement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

### **Informations prospectives et mises en garde**

*Certains renseignements contenus dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des déclarations de faits historiques peuvent être considérées comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont souvent accompagnés de termes tels que « peut », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et expressions similaires. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés concernant : le calendrier prévu pour la clôture de l'Offre ; et l'utilisation prévue du produit de l'Offre ; l'obtention des approbations requises.*

*Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à réaliser l'Offre et/ou à utiliser le produit de l'Offre dans les conditions et les délais prévus, voire dans tous les cas ; et l'incapacité de la Société à obtenir les*

*approbations nécessaires pour réaliser l'Offre dans les conditions et les délais proposés, voire dans tous les cas.*

*Les lecteurs sont avisés que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils sont fondés se réaliseront. Ces renseignements, bien qu'ils aient été jugés raisonnables par la direction au moment de leur préparation, pourraient se révéler inexacts et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux prévus.*

*Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément visés par la présente mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date des présentes et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, de nouvelles estimations ou de nouveaux avis, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ni à expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.*

**CE COMMUNIQUÉ EST DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ AU CANADA UNIQUEMENT ET N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS OU À ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**



To view the source version of this press release, please visit  
<https://www.newsfilecorp.com/release/161195>